

Questions orales

LA FONCTION PUBLIQUE

LES POSTIERS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT QUANT AU RATTRAPAGE SALARIAL

tion était fort sensée parce qu'elle suivait le coût de la vie au lieu d'anticiper sur des taux d'inflation qui, fallait-il l'espérer, ne seraient pas atteints. Après cette déclaration, la plupart des chefs syndicaux ont pu croire, j'imagine, que la clause d'indexation s'inscrivait nettement dans le cadre des règles de modération prônées par le ministre des Finances et de sa politique de concertation, par laquelle il cherche à obtenir un accord général. Le ministre pense-t-il toujours que la clause d'indexation est très sensée?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Oui. Il peut se présenter des cas, dans la négociation des contrats collectifs de travail, où la clause d'indexation prendrait un caractère moins inflationniste qu'un calcul fondé sur des taux d'inflation futurs entraînant en eux-mêmes l'effet anticipé. Chaque situation doit s'apprécier en fonction des circonstances de l'espèce.

M. Stanfield: J'aimerais savoir du ministre si la déclaration concernant le bon sens de la clause d'indexation ne s'entend pas comme prenant une portée beaucoup plus générale que celle qu'il vient d'indiquer. Plus précisément, le ministre veut-il nous dire si le gouvernement a pour politique, dans les discussions engagées avec les dirigeants syndicaux et d'autres interlocuteurs pour obtenir un accord général, d'approuver l'insertion de la clause d'indexation dans les conventions? Une convention comportant pareille clause serait-elle considérée par le ministre des Finances comme inopportune?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Comme je l'ai dit au député de façon relativement détaillée jeudi dernier, juste après qu'on ait abordé l'ordre du jour, nous en sommes à la période exploratoire ou initiale de cette concertation, et le gouvernement n'a pas encore présenté de propositions. Nous écoutons les propos du salariat, du patronat, des membres des professions libérales, et des consommateurs pour savoir quels sont parmi leur revendications, les éléments présentant un caractère de modération qui peuvent être retenus.

M. Stanfield: Après nous avoir dit qu'à son avis la clause d'indexation ne serait pas considérée comme excessive dans les conventions de travail du secteur privé, l'honorable parlementaire voudrait-il maintenant nous dire ce qu'il pense de la clause d'indexation dans une convention de la Fonction publique?

● (1520)

M. Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai dit que, d'une manière générale, il se pouvait que la négociation de clauses individuelles d'indemnités de vie chère soit moins inflationniste qu'un règlement qui essaierait de prévoir les taux d'inflation futurs en faisant une projection linéaire directe des taux actuels. En ce qui concerne les négociations dans le secteur public, cela dépend de chaque situation particulière. Je suis certain que le négociateur qui représente le gouvernement tiendra compte de tous les facteurs pertinents et d'ailleurs, la personne chargée de négocier pour le gouvernement n'est autre que mon collègue le président du Conseil du Trésor.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Étant donné qu'un gros rattrapage salarial est une des exigences de base à satisfaire si l'on veut poursuivre les négociations avec les syndicats des postiers et mettre fin aux conflits actuels, et que le ministre des Postes a également déjà dit à plusieurs reprises que c'était l'une des raisons du malaise continu qui règne parmi les postiers, le président du Conseil du Trésor pourrait-il présenter une proposition quelconque qui permettrait le redémarrage des négociations dans cet important secteur de la Fonction publique?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, nous avons entrepris des négociations. Je pense qu'un groupe a demandé la conciliation. Nous serons présents, et je dois dire que tout fonctionne normalement. Nous espérons que nous pourrions trouver un terrain d'entente qui satisfera les deux parties.

[Traduction]

M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question supplémentaire. Suite à la question précise que j'ai posée au président du Conseil du Trésor, compte-t-il accorder le chèque de rattrapage exigé pour la reprise des négociations avec les postiers?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je ne pense pas qu'il serait approprié d'emprunter cette voie-là. L'honorable député devrait savoir qu'un paiement de \$500 a été versé à tous les fonctionnaires qui n'avaient pas négocié leur contrat en 1974. Ces \$500 ont été accordés aux employés du ministère des Postes comme aux autres employés du gouvernement.

* * *

[Traduction]

LES FINANCES

LES MOTIFS DU REFUS DE MISE EN ŒUVRE D'UN RÉGIME DE REVENU MINIMUM GARANTI

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Comme les six millions de Canadiens qui bénéficieraient de la mise en œuvre d'un programme quelconque de revenu minimum garanti comptent parmi les gens les plus gravement touchés par le taux d'inflation actuel, qui est d'environ 10 à 12 p. 100, le ministre pourrait-il nous dire pourquoi, dans les circonstances présentes, le gouvernement a décidé—du moins si c'est vrai—qu'il ne compte pas mettre en œuvre pour le moment ce genre de programme à l'intention de ces Canadiens qui en ont tellement besoin?